Le mouvement catholique

AU CANADA

Jeudi a eu lieu la rentrée des Chambres à Ottawa. Nous avons cherché en vain dans le programme ministériel pour la session l'indication d'une mesure tendant à soulager les pauvres catholiques manitobains du poids des injustices qui les oppressent. Nous n'y avons trouvé aueun écho répondant à la voix auguste du chef de la catholicité prêchant l'union et la concorde, mais l'union dans les efforts à faire pour obtenir pleine et entière réparation, la concorde dans la vérité, la charité et la justice. La solution donnée au conflit scolaire par le Docteur infaillible, en ce qui concerne le côté religieux soumis à sa jurisdiction, il n'en est pas même fait mention dans la harangue officielle, qui s'y prêtait pourtant. L'intervention sollicitée par un cinquième de la représentation nationale est ignorée et dédaignée, comme on le fait des événements sans actualité et sans portée.

C'est dire que le gouvernement Laurier, en sa qualité de gouvernement, n'entend rien faire pour donner exécution aux vœux exprimés par le Souverain Pontife. C'est dire qu'il reste sourd aux revendications désormais formulées avec la sanction et l'appui de la plus haute autorité qu'il y ait au monde. Il est pénible d'avoir à constater un pareil oubli de ses devoirs, une pareille indifférence, et, tranchons le mot, un pareil mépris de la part d'un chef de gouvernement qui se dit catholique, mais ne se soucie guère de prouver qu'il l'est réellement, qui invoque la jurisdiction du Pape, mais à la condition d'en faire fi si elle ne se range pas à son avis.

Il reste, il est vrai, l'initiative individuelle. Il est loisible à tout député de raimener la question devant la Chambre et de soulever un débat au cours duquel la position faite à l'autorité publique par le document pontifical pourra être mise en lumière. Mais quelle chance a cette initiative parlementaire d'aboutir si le gouvernement, d'avance la repousse par son silence et la combat ouvertement ou en sous-main si elle se produit? N'importe, nous serions heureux que quelqu'un prît le moyen régulier de faire entendre en pleine Chambre la voix à la fois si ferme et si mesurée du Pontife romain, du Roi spirituel qui commande au res-

pi de pi

que ses vue à 1

de tie un du cha de : sèv

l'Eu tien reus jeste l'Ho tion qu'I bien ratio

rappe graci mise l'avoi

que le veur a de Ro